

Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca Tél.: 450 883-2726 Téléc.: 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 772-2024

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **772-2024** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage 206-1990 afin de créer la zone 412-1 à même la zone 412.

Le règlement **772-2024** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 25 septembre 2024; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 1er JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Marie-Claude Couture

Directrice générale et greffière-trésorière